

No de résolution  
ou annotation

Province de Québec  
Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-FERRÉOL-LES-NEIGES, TENUE DANS L'ANCIEN HÔTEL DE VILLE, 33, RUE DE L'ÉGLISE, LE 12 JUIN 2023, À 8H00, SOUS LA PRÉSIDENCE DE MADAME MÉLANIE ROYER-COUTURE, MAIRESSÉ.**

Sont présents : Mesdames Camille Nadeau et Mélanie Royer-Couture et messieurs Claude Leclerc, Eric Ennis, Marc Magny, Stéphane Racine et Vincent Villemure.

Secrétaire d'assemblée : Madame Angélic Roy Boisvert, Greffière-adjointe.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE** Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par la présidente.

Rés. #23-286 Il est appuyé par monsieur Eric Ennis et unanimement résolu ;

**AVIS DE CONVOCATION** Que les conseillers municipaux acceptent l'avis de convocation, tel que rédigé.

Rés. #23-287 Considérant que l'article 148 du *Code municipal du Québec*, le conseil municipal peut décider qu'une séance ordinaire se tiendra à un autre moment que celui fixé au calendrier adopté.

Considérant qu'à des fins pratiques quant à l'organisation des disponibilités des membres, la date de la séance soit devancée.

Considérant que la séance ordinaire se tienne le 31 juillet 2023 à 19h30 au lieu du 7 août 2023.

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Stéphane Racine et unanimement résolu ;

Que le conseil municipal accepte le changement de date de la séance ordinaire du 7 août 2023 pour la devancée au 31 juillet 2023 à 19h30.

**URBANISME** Aucun

Rés. #23-288 Attendu que suite à l'adoption de la résolution portant le n°22-283, la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges a procédé à un appel d'offres public via le Système électronique d'appel d'offres (SEAO), portant le numéro d'avis n°F2002283, et ce, pour la réfection de l'avenue Royale secteur Faubourg, phase 1;

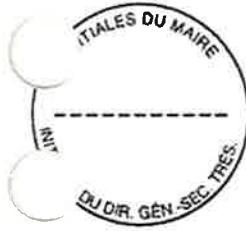
Considérant que les soumissions reçues se détaillent comme suit :

Entreprises	Conformité	Prix (taxes applicables incluses) \$
Entreprises G.N.P. inc.	O	1 588 513,00 \$
Fernand Harvey et Fils inc.	O	1 711 402,88 \$
Groupe Solexco inc.		1 753 395,19 \$
Déneigement Daniel Lachance inc.	O	1 320 027,98 \$
Charles-Auguste Fortier inc.		1 777 602,69 \$

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Claude Leclerc et unanimement résolu ;





No de résolution  
ou annotation

Que les membres du conseil municipal accordent le contrat pour la réfection de l'avenue Royale pour le secteur Faubourg, phase 1 au plus bas soumissionnaire conforme, soit Déneigement Daniel Lachance inc. pour un montant de 1 320 027,98 \$ (taxes applicables incluses).

PÉRIODE DE  
QUESTION

Une période de questions est tenue à l'intention des citoyennes et des citoyens sur les points de l'ordre du jour.

Fin de la  
séance

Levée de la séance à 8 heures 04.

Mélanie Royer-Couture

Mélanie Royer-Couture, mairesse

Angélique Roy Boisvert

Angélique Roy Boisvert, Greffière-adjointe

